



QUINZAINÉ
DES DROITS DE L'HOMME
5^e édition : 20/11-12/12/2020
EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

CONCOURS DE PLAIDOYER

« Droit vers l'éloquence ! »

11 novembre - 15 décembre 2020

6^{ème} édition



C'est parti pour la 6^{ème} édition !

Règlement de participation

Dans le cadre de la « QUINZAINÉ DES DROITS DE L'HOMME », la Délégation de l'Union européenne en République du Congo organise la 6^{ème} édition du Concours de Plaidoyer et d'éloquence, anciennement appelé « Concours de plaidoirie et d'éloquence ».

OBJET DU CONCOURS

Art 1 : Cette compétition vise à mettre à l'honneur les Droits de l'Homme, valeurs fondatrices de l'Union européenne, en stimulant la réflexion, les acquis théoriques, la culture générale et les talents d'orateur des étudiants. La compétition s'inscrit cette année dans le contexte de la pandémie du Covid-19, dimension qu'il était difficile de ne pas intégrer, et qui a amené les organisateurs à repenser le concours dans son approche et en particulier dans le traitement des sujets.

En effet, Au-delà de ses impacts sanitaires et économiques sans précédent, la crise du covid-19 a bouleversé le quotidien des personnes à travers le monde d'une manière insoupçonnée. Ce sont l'éducation, la culture, les relations humaines, le regard sur autrui et sur le monde, la notion des valeurs et du bien-être et bien plus encore, qui se sont vus irrémédiablement et durablement bouleversés. Cette « transversalité » des impacts, les organisateurs ont tenu à la prendre en compte et en la reflétant dans une approche multidimensionnelle du concours. Pour cette édition 2020, les candidats sont donc invités à traiter les sujets du concours dans leur interaction avec d'autres domaines et disciplines, nous interpellant bien au-delà du juridique en : économie, philosophie, sociologie, littérature, journalisme, anthropologie, etc.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Art 2 : Le concours est désormais ouvert aux étudiants des universités, des instituts, des écoles de formation professionnelle, publics comme privés de Brazzaville et Pointe-Noire, **toutes filières confondues** (droit, littérature, médecine, géologie, gestion d'entreprise, administration, sociologie, anthropologie, géographie, histoire, journalisme, etc.).

QUELLES SONT LES NOUVELLES DISPOSITIONS DANS LE CADRE DE L'ÉDITION 2020 DU CONCOURS ?

Art. 3 : nouvelles dispositions

- Il ouvert à tous les étudiants **sans réserve**
- Il change de dénomination et devient « **Concours de plaidoyer** » afin de marquer son ouverture vers d'autres disciplines
- Il propose 1 seul sujet, commun à tous les candidats en phase de présélection
- Il encourage une approche multidimensionnelle dans le traitement des sujets
- Il accueille des équipes organisées en tandem (à deux) et non plus en trio
- Il intègre une étape intermédiaire avant la phase finale : une audition devant un jury pour les équipes présélectionnées afin de défendre oralement leur point de vue et répondre à des questions.

Art 4 : Chaque étudiant(e) participant doit être régulièrement inscrit au service de la scolarité de son établissement d'origine. Une copie de la carte d'étudiant ou document en tenant lieu (en cours de validité) devra être intégrée au dossier de candidature.

CALENDRIER

Présélection

Art 5 : La pré-sélection s'effectue sur la base d'un dossier d'inscription. Cette inscription au concours doit obligatoirement se composer des éléments ci-dessous :

1. le texte complet du plaidoyer dans le format indiqué à l'article 6.
2. Le justificatif d'inscription à l'université (carte d'étudiant de la Faculté, de l'Institut ou de l'établissement privé en cours de validité).
3. Le formulaire dûment rempli et présentant notamment l'identité de l'équipe des étudiants-débatteurs.
4. la photocopie de la carte d'identité, du passeport ou du permis de conduire.

Les candidats, réunis en tandem doivent rédiger un plaidoyer à partir d'un sujet tiré de l'actualité locale, régionale ou internationale récente.

Art 6 : Le plaidoyer doit se composer d'un texte de 3 pages maximum proprement présenté, aéré, répondant aux critères physiques suivants :

- **3 pages = 1 feuille recto/verso** + 1 feuille uniquement recto **ou 3 feuilles uniquement recto**
- **Police de caractère** : "Times new roman", "Calibri" ou « Arial »
- **Taille du texte** : 12
- **Interligne** : 1,5
- **Indiquant uniquement l'intitulé du sujet traité**

✓ **ATTENTION : vos textes de plaidoirie ne devront comporter aucune mention permettant de vous identifier.**

Les dossiers complets des candidats (formulaire d'inscription dûment rempli, plaidoyer et pièces justificatives) devront être impérativement déposés ou envoyés **au plus tard le lundi 23 novembre 202 à 17h,**

- Soit directement au siège de la Délégation de l'Union européenne, (croisement rue Duplex-rue de la Libération de Paris, quartier de l'hôpital Blanche Gomes). Les agents de sécurité à l'entrée se

chargeront de leur réception et feront signer aux déposants une fiche d'enregistrement de leur candidature.

- Soit par mail à l'adresse suivante : Azaad.MANTE@eeas.europa.eu en annexant l'ensemble des documents en pièce jointe, dans un dossier compressé (dossier Zip). L'horaire d'envoi du mail sera scrupuleusement contrôlé.

Le non-respect des conditions de présentation du texte de la plaidoirie tel que stipulées ci-dessus, entraîne de facto le retrait de votre dossier et l'annulation de votre participation.

Le Comité de présélection veillera particulièrement au soin apporté à votre copie, tant du point de vue du contenu que de la forme (présentation, fautes de grammaire et d'orthographe, bonne utilisation des concepts, etc.)

Après dépôt ou envoi du dossier, aucune modification ou complément de pièces ne sera accepté.

Art 7 : Un comité de pré-sélection composé des principaux partenaires du concours sélectionnera les 10 à 12 meilleurs équipes qui seront convoquées pour un grand oral devant un jury spécialement composé pour l'occasion.

Art 8 : Ces 10 à 12 équipes seront dans un premier temps informées des résultats par mail et/ou par téléphone. Dans un deuxième temps, elles seront invitées à prendre part à une réunion au cours de laquelle elles se verront informées des conditions d'organisation du grand oral devant le jury.

Art 9 : En fonction du nombre d'équipes sélectionnées, de la disponibilité des étudiants et de l'organisation interne des membres du jury, le grand oral pourra se dérouler sur une matinée entière ou être scindée en 2 moments (un en matinée et l'autre l'après-midi). Les équipes se verront notifier la veille, de l'ordre de passage devant le jury.

Concrètement, au cours de ce grand oral, les équipes seront invitées à revenir de façon plus dynamique sur leur plaidoyer en développant davantage ou en mettant l'accent sur une dimension du sujet qui leur tient particulièrement à cœur. Les tandems auront **au total 8 mn** pour défendre leur sujet. Une série de questions émanant du jury permettra de compléter l'évaluation générale.

Art 10 : Une grille d'évaluation mise en place par les membres du jury permettra de juger les candidats sur la base de critères liés à l'argumentation, à l'approche dans le traitement du sujet, à l'aisance orale et au charisme, à la défense du point de vue et à la capacité à le défendre.

Art 11 : A l'issue du grand oral, le Jury désignera les 4 équipes (tandems) qui prendront part à la phase finale du concours (demi-finales et finale).

Art 12 : Ces 4 équipes seront dans un premier temps informées des résultats par téléphone. Dans un deuxième temps, elles seront invitées à prendre part à une réunion au cours de laquelle elles se verront informées :

- * d'un sujet et d'une position à défendre (pour ou contre) pour la demi-finale
- * d'un sujet d'une position (pour ou contre) à défendre pour la finale.
- * du déroulé et des conditions d'organisation de la phase finale du concours (demi-finale et finale).

Les sujets (demi-finale et finale) attribués à chaque équipe et ainsi que la position à défendre (pour ou contre) seront déterminés par tirage au sort.

Art 13 : La demi-finale et la finale seront organisées le même jour, le mardi 15 décembre 202 à 10h. Le lieu ainsi que l'heure exacte seront communiqués ultérieurement, en tenant compte du contexte sanitaire et de mesures en vigueur.

Les équipes candidates seront invitées à plaider en public devant un jury composé des partenaires de l'événement, de personnalités du monde universitaire et de personnalités de la société civile engagées dans la défense des droits de l'Homme.

Déroulé des demi-finales

Art 14 : Deux demi-finales départageront les 4 équipes en lice. A l'issue de ces demi-finales, deux équipes seront sélectionnées pour disputer la finale.

Art 15 : La demi-finale se déroulera de la façon suivante :

1) Appel des deux premières équipes, annonce du sujet

- * Lancement de la 1^{ère} équipe (position "Pour")
- * Lancement de la 2^{ème} équipe (position "Contre")

2) Appel des deux autres équipes, annonce du sujet

- * Lancement de la 3^{ème} équipe (position "Pour")
- * Lancement de la 4^{ème} équipe (position "Contre")

Les équipes candidates sont jugées sur la solidité et la justesse de l'argumentaire, la pertinence par rapport à l'approche choisie, la culture générale et spécifique, l'éclairage apporté par d'autres disciplines et la pertinence de celui-ci, l'aisance orale et l'aptitude à convaincre et à séduire, le charisme, ainsi que le respect du temps de parole.

Les tandems disposent d'un temps de parole de 8 minutes maximum. Tout dépassement constituera un facteur défavorable dans le cadre de l'évaluation.

Au début de la cérémonie, une personne sera identifiée pour veiller au respect du temps. Une horloge ou un minuteur sera également affiché et visible de tous pour pallier toute erreur humaine ou contestation.

3) A propos de critères d'appréciation

Les candidats doivent garder à l'esprit qu'ils participent à un concours d'éloquence, par conséquent, être conscient qu'une argumentation aussi parfaite soit-elle, ne constitue pas une bonne prestation si elle est exprimée de façon terne.

A l'inverse, un plaidoyer réalisé avec beaucoup d'aisance orale mais mal ou trop peu fondée du point de vue de l'argumentaire ne constitue pas non plus une bonne prestation. On retiendra de ce qui précède que les candidats doivent in fine, s'efforcer de respecter l'ensemble des critères ci-dessus énoncés.

4) Délibération du jury et annonce des deux équipes finalistes.

Les 5 membres du jury se retirent durant quelques minutes dans une pièce à part pour déterminer les deux équipes finalistes. En cas de difficulté à départager les équipes, la voix du Président du Jury est prépondérante.

Finale

Art 16 : La finale mettra aux prises les deux équipes qualifiées à l'issue des demi-finales. Le sujet sera rappelé aux candidats. Les équipes candidates seront invitées à plaider en public devant le même jury que lors de la phase des demi-finales.

Art 17 : Comme pour la phase des demi-finales, les équipes candidates sont jugées sur la solidité et la justesse de l'argumentaire, la pertinence par rapport à l'approche choisie, la culture générale et spécifique, l'éclairage apporté par d'autres disciplines et la pertinence de celui-ci, l'aisance orale et l'aptitude à convaincre et à séduire, le charisme, ainsi que le respect du temps de parole.

Les tandems disposent d'un temps de parole de **8 minutes maximum. Tout dépassement du temps de parole constituera un facteur défavorable.**

Art 18 : La finale se déroulera de la façon suivante :

- 1) Rappel du sujet
- 2) Présentation des positions défendues par les équipes (« Pour » ou « Contre »)
- 3) Lancement des plaidoyers

2) A propos de critères d'appréciation

Les candidats doivent garder à l'esprit qu'ils participent à un concours d'éloquence, par conséquent, être conscient qu'une argumentation aussi parfaite soit-elle, ne constitue pas une bonne prestation si elle est exprimée de façon terne.

A l'inverse, un plaidoyer réalisé avec beaucoup d'aisance orale mais mal ou trop peu fondée du point de vue de l'argumentaire ne constitue pas non plus une bonne prestation. On retiendra de ce qui précède que les candidats doivent in fine, s'efforcer de respecter l'ensemble des critères ci-dessus énoncés.

3) Délibération du jury et annonce des résultats

Les 5 membres du jury se retirent dans une pièce à part pour déterminer l'équipe lauréate. En cas de difficulté à départager les équipes, la voix du Président du Jury est prépondérante.

En même temps que la détermination de l'équipe lauréate, le jury sera invité à se prononcer sur le candidat qui individuellement, se sera le mieux démarqué par son aisance orale et son élocution, sa capacité à convaincre, son charisme et sa capacité à « tenir la scène ». Ce candidat se verra décerner un prix spécifique dénommé « Prix de l'éloquence ».

Remise des prix

Art 19 : A l'issue de la finale, 5 prix seront décernés par le jury :

- **1^{er} Prix (2 Lauréats) - Pour chaque lauréat :**
 - 1 ordinateur portable
 - 1 lot d'ouvrages toutes disciplines confondues
 - 1 lot d'objets promotionnels de l'Union européenne
- **2^{ème} Prix (2 Finalistes) - Pour chaque finaliste :**
 - 1 smartphone
 - 1 lot d'ouvrages toutes disciplines confondues
 - 1 lot d'objets promotionnels de l'Union européenne

- **3^{ème} et 4^{ème} Prix (4 demi-finalistes) - Pour chaque demi-finaliste :**
 - 1 tablette tactile
 - 1 lot d'ouvrages toutes disciplines confondues
 - 1 lot d'objets promotionnels de l'Union européenne
- **5^{ème} Prix « Prix de l'éloquence » (1 lauréat) - Le contenu sera dévoilé lors de la finale.**

Obligations des participants

Art 20 : Les candidats s'engagent à accepter les demandes d'entretiens sollicitées par la presse.

Art 21 : Les candidat(e)s s'engagent à accepter que des photos et des vidéos soient prises durant leur prestation et pendant toute la manifestation. Ces images pourront être reprises par la presse, les réseaux sociaux ou par les organisateurs dans le cadre de la couverture médiatique liée au concours, dans les jours qui suivent et/ou à titre d'illustration des actions de l'Union européenne et ses partenaires mettent en œuvre au Congo. Ils (elles) acceptent également que leurs textes soient diffusés en tout ou partie pour la promotion du concours. Pour l'exploitation de ces images (photos ou vidéos) aucune rémunération gratification d'aucune sorte ne pourra être sollicitée.

Annulation du concours

Art 22 : En cas d'intempéries ou incidents majeurs entraînant l'absence de la moitié des candidats ou empêchant le déroulement serein des épreuves, la Délégation de l'Union européenne se réserve la possibilité d'annuler la phase finale du concours.

1) Responsabilités

La Délégation de l'Union européenne en République du Congo ne pourra en aucun cas être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent concours, ses modalités et/ou Prix devaient être partiellement ou totalement reportés, modifiés ou annulés.

La Délégation ne pourra non plus être tenue pour responsable du contenu des textes et des plaidoiries, ces derniers reflétant exclusivement l'opinion des participants au concours.

2) Exclusion des participants

La Délégation de l'Union européenne en République du Congo peut également annuler la participation de tout candidat n'ayant pas respecté le présent règlement ou dont le comportement, les propos se révéleraient contraires aux valeurs qu'elle promeut. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.

3) Contexte du déroulement des plaidoyers

En raison du contexte sanitaire et des mesures en vigueur édictées par les autorités congolaises, seul un nombre très limité de spectateurs sera en mesure d'accéder à la salle qui abritera la phase finale du concours. Les équipes

4) Acceptation des conditions de participation

Le fait de participer au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Délégation de l'Union européenne en République du Congo
Novembre 2020